

Message à l'Assemblée générale de Lausanne Région
de Gustave Muheim, président

Belmont, le 13 septembre 2007

Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir d'ouvrir notre assemblée ordinaire d'automne dans ces splendides nouveaux locaux de la Commune de Bussigny. Membre du secteur Ouest, Bussigny présente la caractéristique de voir son nom complété de « près-Lausanne », tout en étant aujourd'hui rattachée au district de Morges et demain à celui de l'Ouest lausannois. La même caractéristique frappant Belmont-sur-Lausanne, demain membre du district de Lavaux-Oron, je suggère que nous réglions cette singularité commune en complétant les noms de Bussigny et de Belmont par la mention « dans Lausanne Région ».

Avant de passer la parole à notre hôte de ces lieux, j'adresse un très cordial salut aux représentants des Municipalités de Montpreveyres, Poliez-Pittet et Villars-Tiercellin, nos invités d'honneur du jour, avant de devenir nos membres à part entière, pour autant que vous en décidiez ainsi lors des votes prévus au point 4 de l'ordre du jour.

Si la Commune d'Epalinges regrette de ne pas pouvoir être des nôtres en cette fin d'après-midi, ainsi que M. Brélaz, syndic de Lausanne et vice-président de notre association, de nombreuses autres personnalités nous ont aussi priés de les excuser ; chose faite.

Ceci exprimé, j'ai le plaisir de passer la parole à M. Michel Werhli, syndic de la Commune des Bussignolais, plus connus par le sobriquet « Lè Medze-lão », ce que tout le monde sait vouloir dire « les mange-loups ».

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

L'intervention à l'ordre du jour de votre serviteur est devenue pour lui l'occasion de vous faire part de quelques réflexions, non seulement sur le fonctionnement de notre association, mais aussi et surtout sur ce qui touche directement mais collectivement nos communes membres. Ces dernières années, je vous avais « assené » des propos pour le moins musclés sur les relations financières entre le Pouvoir auquel nous sommes subordonnés, donc le canton, et nous, les petites sœurs.

Après avoir, pour nombre d'entre nous, digéré avec beaucoup de difficultés la bascule EtaCom, nous avons dû faire face à l'augmentation de 50 % de notre participation à la facture sociale cantonale. Aujourd'hui, une nouvelle « avancée » de transferts de charges s'est concrétisée. Elle porte le doux nom de RPT « Réforme de la Péréquation financière et répartition des Tâches » et elle concerne directement les flux financiers entre la Confédération et les cantons. Pour les communes, RPT peut, pour les vaudoises du moins, se traduire par « Rien Pour Toi », ou presque.

Lors des discussions sur le plan fédéral sur le projet RPT, l'Association des communes suisses avait reçu l'assurance que pour notre niveau institutionnel, les effets seraient neutres. Il est vrai que l'on avait à faire à des discussions visant à éviter un front d'opposants lors de la future votation fédérale sur ce sujet, front issu des communes. Il est vrai aussi que nous sommes dans une Confédération d'Etats, et que ceux-ci sont souverains à l'intérieur de leurs frontières cantonales. Aujourd'hui, nous avons la confirmation que « les promesses ne rendent que les fous joyeux », puisque les assurances fournies à l'époque ne l'ont jamais été sous forme écrite. Pour éviter à l'avenir une nouvelle déconvenue, faisons donc nôtre le proverbe latin « Verba volant, scripta manent », traduit en français « les paroles s'envolent, les écrits restent », dans nos discussions à venir avec les instances supérieures, qu'elles soient cantonales ou fédérales.

Mais au fait, que peut-on reprocher à notre Gouvernement dans sa décision sur le nouveau transfert de charges ? Rien, puisqu'il ne fait qu'appliquer la législation en vigueur. Au contraire, il fait un geste en faveur des communes, en acceptant de « limiter la casse » pour celles-ci. A ce stade, nous pouvons le remercier, ainsi que l'Union et l'Association des communes, d'avoir réussi à renouer le dialogue avec le Conseil d'Etat, et à limiter la « casse » pour les communes. Mais alors, pourquoi ce discours ?

En prenant un peu de recul, force est d'admettre que, tout en acceptant de réduire la « douloureuse » à venir pour les communes, le Canton fera in fine, donc une fois les amortissements extraordinaires achevés, une bonne opération financière dans ce nouveau transfert de charges, impliquant de facto les trois niveaux institutionnels. La question qui doit dès lors être posée est la suivante : l'impôt cantonal ne devrait-il pas être réduit, à un terme à définir, de 2 à 3 points qui représentent, grosso modo, le solde net positif pour le canton, une fois déduit la participation des communes aux effets négatifs de la RPT ?

Dans une lettre d'information publiée par Lausanne Région en 2004, nous avons fait état d'une idée novatrice : lors de tout nouveau transfert de charges sur les communes, la correction automatique du point d'impôt communal y sera couplée. Exprimé différemment, procéder de la même manière que lors de la bascule EtaCom. A l'époque, cette idée avait été très bien accueillie par nos communes membres, à l'exception d'une, pour laquelle d'ailleurs les nouvelles péréquations n'ont que des effets favorables.

Voici donc la proposition de votre serviteur, à l'intention du Gouvernement et du Grand Conseil : intégrez, dans l'exposé des motifs sur les effets de la RPT, la correction automatique des points d'impôts communaux, et laissez les Municipalités souveraines d'en décider l'application ou non. Ceci avait parfaitement fonctionné avec EtaCom. Inutile de rappeler ici que pour la plupart d'entre nous, vouloir

augmenter de 2.5 points nos impôts, représentant les effets négatifs de la RPT pour les communes, relève du plus pur fantasme. Et si l'on parle de 2.5 points, ce n'est qu'une moyenne, qui pourrait doubler pour les communes dites aisées, mais dont la population refuse en votation, à des écrasantes majorités, tout projet de correction fiscale ... à la hausse naturellement !

Venons-en au PALM

Notre nouvelle Secrétaire générale vous présentera, sous point 6 de l'ordre du jour, l'état d'avancement technique du projet d'agglomération Lausanne Morges. Pour le volet politique, je tiens à relever que nous avons fait un pas important entre les deux régions concernées, celle de Morges et la nôtre. Depuis ce printemps, nous nous rencontrons régulièrement entre présidents et bras droits, pour coordonner nos positions respectives face au canton. Ces discussions sont empreintes de respect mutuel, où il n'y a ni grand ni petit, mais une volonté commune d'œuvrer en faveur de notre population, sans esprit de clocher. Notre vœu est que les 4 communes de la région voisine n'ayant pas encore signé la convention du PALM, le fassent avant la fin de cette année. Le front des communes doit être uni, face aux instances fédérales chargées d'examiner notre dossier ; il en va de notre crédibilité, donc de l'entrée en matière ou non de Berne sur le subventionnement de tout ou partie de nos projets.

Ceci exprimé, parlons brièvement « affaires régionales » :

- **Nouvelle séance d'information sur la LAJE** : la 1^{ère} séance, qui s'est tenue ici même au début de cette année, sera rééditée le 31 octobre à 20 h. à l'aula du collège de l'Union à Prilly. A cette occasion vous sera présenté le rapport final pour lequel nous vous remercions de nous avoir transmis vos données. Les informations que vous recevrez vous aideront à calculer votre propre tarification pour vos structures d'accueil des enfants.
- **Le CIGM** : les communes de Lausanne, Prilly et Renens ne sont plus seules à devoir couvrir les quelques 3 millions de déficit annuel du Centre Intercommunal de Glace de Malley. Aujourd'hui, 18 communes de Lausanne Région ont répondu « présents », 2 attendent le feu vert de leur Conseil communal, et 3 ont « décliné l'invitation ». Nous espérons réunir un montant annuel à hauteur du demi million, qui soulagera d'autant les 3 communes précitées. Par contre, lors d'une récente rencontre avec le comité de direction du CIGM, nous lui avons demandé de nous octroyer un siège dans ce même comité, au nom des nouvelles communes participants à la couverture des charges. Nous sommes donc dans l'attente de leur décision.
- **Le guide sportif régional** : « demander ne coûte rien », dit le dicton. Nous l'avons donc pris au mot et approché la Confédération pour obtenir une subvention de sa part à l'élaboration de notre nouveau guide sportif régional. La réponse est toute fraîche : c'est oui et le montant nous sera communiqué prochainement. Le Canton, qui a plaidé notre cause auprès de la Berne fédérale, a aussi décidé de participer pour fr. 7'500.- à nos coûts ; qu'il en soit ici sincèrement remercié. Le 19 septembre prochain, la mise en ligne du guide

sur Internet sera effective, et un seul clic sur : www.guidesportif.ch vous y reliera. Plus d'infos par notre secrétariat ces prochains jours.

- La Commission « **déchets** » a travaillé d'arrache pied ces derniers mois. Le résultat est à la hauteur de l'engagement : sur les 26 communes de Lausanne Région, 24 ont opté pour la taxe forfaitaire et deux n'ont pas encore pris leur décision. Puissent-elles s'inspirer dans leur choix de celui exprimé par leurs voisines, ce qui est indispensable, si l'on veut éviter le tourisme des déchets, tels que le vivent les communes traversées par nos voisins de Fribourg et d'ailleurs appliquant la taxe au sac. La Commission travaille aujourd'hui sur un projet de règlement et de préavis-type, qui sont destinés à nous faciliter le travail auprès de nos Conseils communaux et généraux respectifs. Une information supplémentaire : l'Association des communes de la région morgienne nous a approché pour obtenir le « fruit de notre travail », souhaitant proposer à leurs membres la même solution que celle retenue par nos communes. Un contact sera donc établi entre l'ACRM et notre Commission, pour fixer la suite à donner à cette demande. En conclusion de ce sujet, l'absence de volonté politique cantonale de choisir un système de taxation est à condamner avec fermeté. Laisser croire que, sous prétexte de respect de l'autonomie communale, les 378 communes vaudoises trouveront un consensus relève au mieux de l'amateurisme, au pire du « je m'en foutisme » !
- Notre **office de promotion économique** va lancer ces prochains jours l'appel à candidatures pour le PERL 2008, acronyme de Prix Entreprendre Région Lausanne, et dont le financement est intégré dans le budget que vous allez voter. Merci d'ores et déjà à vos administrations, sur qui nous comptons aussi pour faire le relais auprès des créateurs et entrepreneurs de vos communes. Et n'oubliez jamais : une question à notre office = une réponse garantie dans les 48 heures ouvrables.

En conclusion, permettez-moi à nouveau de rendre hommage à toutes les personnes qui ont accepté de participer activement à nos différentes commissions régionales et groupes de travail. Sans elles, soit nous sombrons dans l'immobilisme, soit nous faisons faire le travail par des tiers payants, ce que notre budget ne prévoit pas. Merci aussi à « mon » staff féminin, Mmes Campiche, Cuenoud, Darbellay, RoCHAT et Savary, sans lesquelles « je ne suis rien » ... ou presque !

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim